

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 03 AVRIL 2023**

Compte-rendu



**1 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2022 – Ville**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

**RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	713 905,35 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	574 331,32 €
SOLDE POSITIF DES RESTES A REALISER	110 245,50 €
BESOIN DE FINANCEMENT	464 085,82 €

- Décide l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT**

AFFECTATION AU R.1068	464 085,82 €
REPORT AU R.002	249 819,53 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

**2 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2022 – Atelier Relais**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Atelier Relais » comme suit :

**RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	14 764,45 €
RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	14 141,59 €

- Décide l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT**

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	14 764,45 €
-----------------------------------	-------------

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

**3 Affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2022 – « Les Hauts de Callouet »**

**RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	958,77 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	35 371,13 €

- Décide l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT**

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU D 002	958,77 €
-----------------------------------	----------

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

#### 4 Budget primitif 2023 – Ville

Les finances de la ville sont organisées en un budget principal et deux budgets annexes (Ateliers Relais et Lotissement). Il y a en plus un Etablissement Public Administratif (EPA), indépendant juridiquement mais dépendant financièrement de la ville : Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres et opérations en section d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche « analytique » par équipements ou par actions. Les budgets Ateliers Relais et Lotissement sont des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) et les nomenclatures comptables sont les M57 & M4.

L'élaboration du budget 2023 a été réalisée sur la base des objectifs suivants :

- Maintien des actions municipales et des tarifs des services municipaux selon une tarification sociale,
- Prise en compte des nouvelles baisses des dotations et de l'inflation, notamment l'explosion des coûts de l'énergie,
- Stabilisation du niveau d'endettement tout en maintenant un niveau d'investissement visant l'attractivité de la commune.

##### 1 - Evolutions des recettes de fonctionnement BP 2022/BP 2023

	BP 2022	BP 2023	CA 2022
013 Atténuation de charges	5 100,00 €	1 000,00 €	7 813,08 €
70 Produits de services	317 600,00 €	350 650,00 €	359 465,69 €
73 Impôts et taxes	3 502 141,49 €	3 749 725,00 €	3 509 138,20 €
74 Dotations, subventions et participations	1 035 537,00 €	1 167 703,00 €	1 387 215,32 €
75 autres produits de gestion courante	127 180,00 €	64 854,47 €	95 685,68 €
76 Produits financiers	20,00 €	10,00 €	7,60 €
77 Produits exceptionnels	15 000,00 €	2 000,00 €	47 701,91 €
042 Opérations d'ordre	50 000,00 €	50 000,00 €	52 922,45 €

##### 2 - Evolution des charges de fonctionnement BP 2022/BP 2023

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances.

	BP 2022	BP 2023	CA 2022
Charges à caractère général	1 475 706,00 €	1 445 706,00 €	1 474 714,43 €
Charges de personnel	2 800 000,00 €	2 880 000,00 €	2 823 439,83 €
Charges de gestion courante	438 092,00 €	474 636,00 €	440 334,86 €
Charges Financières	111 863,00 €	105 620,00 €	104 512,81 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	2 000,00 €	2 553 ;66 €
Atténuations de Produits	600,00 €	2 000,00 €	1 472,00 € €
Virement à la section d'investissement	558 932,00 €	450 005,00 €	
022 Dépenses Imprévues	39 812,00	0,00 €	
042 Opérations Ordre	206 964,00 €	275 795,00 €	221 407,50 €

### 3 - Recettes d'investissement 2023 (hors restes à réaliser)

Chapitre 13 : « subventions d'investissement » :	49 799,00 €
Chapitre 10 : « Dotations, fonds divers et réserves » :	793 111,00 €
Chapitre 16 : « Emprunts » :	318 363,00 €
Chapitre 021 : « Virement de la section de fonctionnement » :	450 005,00 €
Chapitre 024 : « Produits des cessions » :	175 000,00 €
Chapitre 040 : « Transfert entre sections » :	275 795,00 €

### 4 - Dépenses nouvelles d'investissement par opération (hors restes à réaliser)

#### Opération N° 104 : Mairie - montant total : 500 935 €

Nature des travaux :

- Acquisition et Démolition « Ex-SIM »
- Poursuite du déploiement de la vidéo-protection Tranche Conditionnelle 2
- Acquisitions diverses (Restaurant Scolaire, le Repère, Médiathèque & autres...)

#### Opération N° 109 Services techniques - montant total : 22 665 €

Nature des travaux :

- Acquisition d'une épareuse

#### Opération N° 15 Base de Loisirs - montant total : 101 000 €

Nature des travaux :

- Création d'un parcours Canoë
- Acquisition Tracteur

#### Opération N° 25 Aménagement Centre-Ville – montant total : 100 000 €

Nature des travaux :

- Acquisition Bâtiment « Duvieu » et Démolition, Rénovation du centre-ville rue de Campigny et Impasse Fruchard

#### Opération N° 28 Eglise Saint-Martin – montant total : 20 000 €

Nature des travaux :

- Etude et phasage des travaux de rénovation

#### Opération N° 33 Voirie - montant total : 25 000 €

Nature des travaux :

- Etudes Boulevard de la République et Eugène Marie

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a**

**2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

## 5 Budget primitif 2023 – Atelier relais

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à l'instruction comptable M4, ce budget est voté par chapitres tant en section d'exploitation qu'en investissement.

A ce jour, les crédits inscrits sont dédiés au local loué à La Poste, (Service guichet) situé place de Lorraine ;

### 1 – Evolution des recettes d'exploitation BP 2022/BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
70 – Ventes de Produits	200,09 €	220,000 €
75 – Autre charges de gestion courante	23 298,00 €	12 900,97 €
77 – Produits Exceptionnels		200 000,00 €

### 2 – Evolution des charges d'exploitation BP 2022/BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
011 – Charges à caractère général	6 727,00 €	5 392,00 e
65 – Charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €
66 – Charges financières	3 102,00 €	0,00 €
67 – Charges Exceptionnelles	66 480,00 €	10 000,00 €
023 – Virement à la Section d'Investissement	9 292,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'Ordre	145 349,00 €	12 495,00 €

### 3 – Evolution des recettes d'investissement BP 2022/BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
021 – Virement de la Section Exploitation	9 291,00 €	0,00 €
040- opérations d'ordre entre section	145 349,00 €	12 495,00 €

### 4 – Evolution des dépenses d'investissement BP 2022/BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
16 – Emprunts	173 720,00 €	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	17 471,73 €	26 636,59 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

## 6 Budget primitif 2023 – Lotissement « Les Hauts de Callouet »

Les crédits inscrits au budget primitif 2023 sont les opérations comptables comprenant la prévision de la vente de trois lots et la gestion des stocks.

### 1 – Evolution des recettes d'exploitation BP 2022/BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
70 – Ventes de Produits	62 500,00 €	91 522,00 €
75 – Produits de gestion Courante	1 800,00 €	0,00 €
042 – 7135 – Variation des stocks		429 112,00 €
043 – 796 – Transfert charges financières	5 650,00 €	2 300,00 €

### 2 – Evolution des charges d'exploitation BP 2022 /BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
011 – Charges à caractère général	53 350,00 €	33 203,23 €
65 – Charges de gestion courante	1 778,02 €	0,00 €
66 – Charges Financières	2 300,00 €	2 300,00 €
042 – 7135 – Variation des stocks	0,00 €	484 172,00 €
043 – 608 – Autres	5 650,00 €	2 300,00 €

### 3 – Evolution des recettes d'investissement BP 2022/BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
040 – 355 – Stocks	481 171,73 €	484 172,00 €

### 4 – Evolution des dépenses d'investissement BP 2022/BP 2023

	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>
16 – Emprunts et dettes	42 343,37 €	19 688,87 €
040 – 355 – Produits finis		429 112,00 €

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

### **7 Vote des taux d'imposition – Année 2023**

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2021.

Le taux de la Taxe Habitation, désormais, « Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » doit être voté annuellement à compter de 2023.

Pour l'équilibre budgétaire il n'est pas nécessaire de procéder à une augmentation des taux fonciers et de fixer les taux suivants pour l'exercice 2023 :

Taxe Foncière Bâti	: 41,68 %
Taxe Foncière Non Bâti	: 39,29 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants	: 5,10 %.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a  
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

### **8 Liste des dépenses « Fêtes et Cérémonie » à imputer au compte 6232**

Il est nécessaire de procéder à la détermination du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**9 Versement de la subvention d'équilibre au CCAS - Année 2023**

Il s'agit de verser une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023 d'un montant de 101 000 €.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**10 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure pour une représentation de l'Opéra de Rouen le 08 février 2024**

Compte tenu de l'organisation d'une représentation avec l'orchestre de l'Opéra de Rouen le 08 février 2024, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure. Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**11 Adhésion à la convention de participation santé 2023 avec Mutame & Plus**

Il s'agit d'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L., les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents contractuels.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**12 Participation de l'employeur – Mutuelle santé**

Par Délibération 2012/12/11 du 20 décembre 2012 le Conseil Municipal a décidé de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. La participation de la Ville de Brionne est fixée à 12 € par agent, 5 € par conjoint assuré et 12 € par enfant assuré. Cette participation est plafonnée au montant de la dépense.

Il s'agit de modifier le financement des cotisations et de fixer le montant de la participation de la collectivité aux agents et par mois à 15 € par agent, 5 € par conjoint assuré et 12 € par enfant assuré, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**13 Modification du tableau des effectifs**

Il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

1 rédacteur principal 2ème classe (Cat B) => 1 attaché (Cat A)

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**14 Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet**

Il s'agit d'augmenter le temps de travail d'un agent de la filière médico-sociale – secteur social, du cadre des éducateurs de jeunes enfants, de 18,25/35ème à 23/35ème hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 du fait des besoins de services et avec l'accord de l'agent.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**15 Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**

Il est proposé d'approuver le rapport 2023 de la CLECT.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a**

**6 contre :** Mme BORDIER, M LAMOTTE (pouvoir), Mme BARROIS C, M TEXAUD, Mme THAURIN, Mme BARROIS S

**4 abstentions :** M TROYARD, M LUCAS, M DANARD, M BAYEUL

**16 Versement d'une subvention à l'Association VAROU EDITIONS pour sa participation du 4<sup>ème</sup> festival de la bande dessinée**

Il s'agit de verser une subvention de 3 000 € à l'Association VAROU afin d'organiser le quatrième Festival de la bande dessinée de Brionne.

Cette manifestation regroupe plus d'une trentaine d'auteurs et d'illustrateurs de bande dessinée.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité**

**Questions diverses**